

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES		CODE ARES	1323
		Date dépôt	01/10/2018
		Date validation	18/12/2018
MASTER DE SPÉCIALISATION EN APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE DES DROITS DE L'ENFANT			
FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	1. Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	7. Sciences juridiques
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Élaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

L'objet du master est d'offrir une formation approfondie ayant pour objet une approche interdisciplinaire de ces questions complexes touchant aux droits de l'enfant et à la place de ce dernier au cœur de la société. Loin de constituer un enjeu uniquement juridique, les droits de l'enfant intéressent des disciplines variées et sont appelés à être mis en œuvre par de multiples acteurs dans des secteurs très divers. Pour cette raison, la spécificité du projet se veut nécessairement interdisciplinaire.

Si les droits de l'enfant sont aujourd'hui largement présents dans les discours, leur effectivité n'est cependant pas totalement assurée. Cette situation est de nature à favoriser l'instrumentalisation de ces droits au bénéfice d'autres intérêts que ceux des enfants et des jeunes. Il est donc nécessaire de réfléchir aux dérives et aux moyens de rendre ces droits plus concrets dans des contextes sociaux, économiques et culturels diversifiés. Il s'agit d'un enjeu sociétal majeur.

Par ailleurs, l'actualité témoigne d'un malaise social à l'égard de la figure de l'enfant et de la jeunesse. Si, d'un côté, il est manifeste qu'il existe un intérêt pour l'enfant qui trouve sa confirmation dans la proclamation des droits de l'enfant, de l'autre, l'évolution socio-économique laisse de nombreux jeunes en marge. Si, en soi, l'enfant représente une valeur d'avenir à protéger, la catégorie des jeunes marqués par la précarité est cependant perçue comme une figure dangereuse. Autour de l'image de cette jeunesse à risque se cristallise un sentiment d'insécurité. Celui-ci est invoqué pour justifier diverses politiques de repli sur soi sur le plan social et économique qui viennent contredire l'affirmation des droits de l'enfant dans de nombreux domaines (immigration, discrimination scolaire, précarité matérielle, santé, ...).

Au cœur de ce paradoxe où l'enfance et la jeunesse représentent à la fois une valeur fondamentale et une crainte, la reconnaissance des droits de l'enfant pose deux difficultés. D'un côté, quelles sont les spécificités de l'enfance et de la jeunesse qu'il convient de protéger pour réellement garantir l'égalité en droit ? De l'autre, à partir de la reconnaissance de leurs différences, comment respecter le principe d'égalité pouvant amener l'enfant ou le jeune à tenir concrètement une place d'acteur ?

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

Au terme du programme, le diplômé aura acquis les compétences suivantes :

- 01.** Maîtriser une connaissance juridique actuelle et spécialisée dans le domaine des droits de l'enfant, sur le plan international, régional (systèmes juridiques européens et extra-européens) et national ;
- 02.** Maîtriser des connaissances relatives en sciences humaines et sociales relatives à l'enfant et l'adolescent et à leur place dans les sociétés ;
- 03.** Mobiliser ses connaissances multidisciplinaires comme appui pour comprendre et réfléchir des « situations-problèmes » qui intéressent les enfants et contribuent à l'élaboration de réponses et d'actions concrètes et contextualisées ;
- 04.** Maîtriser et mobiliser la rigueur de la méthodologie et un souci de mise en perspective critique dans toute réflexion concernant les droits de l'enfant ;
- 05.** Concevoir et réaliser un travail de recherche de nature interdisciplinaire (mémoire), mettant en œuvre une démarche scientifique et méthodologique rigoureuse, pour approfondir une question de recherche inédite relative aux droits de l'enfant ;
- 06.** Acquérir des capacités d'agir dans les domaines concernés par les droits de l'enfant en acteur critique et responsable, animé par une éthique et soucieux d'un apprentissage continu.